

Arrêté temporaire de circulation

**RUE GUSTAVE EIFFEL (JALLAIS), RUE LAVOISIER (JALLAIS), ROUTE DE NOTRE DAME DES MAU (D249)
(JALLAIS) et AVENUE DE LA LIBERATION (D756) (JALLAIS)**

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 412-28 et R. 413-1,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription, le livre 1, 5ème partie, signalisation d'indication, des services et de repérage et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,
VU l'arrêté SG n°2026-71 en date du 13/04/2026 portant délégation de signature,
VU la demande par laquelle **ALL WHITE GARAGE demeurant 16 RUE DE L'ARTISANAT JALLAIS 49510 BEAUPREAU-EN-MAUGES représentée par Monsieur Fabrice TOUBLANC** demande l'autorisation pour occuper le domaine public :

- du 1 au 17 RUE GUSTAVE EIFFEL (JALLAIS) (Beaupréau-en-Mauges) ,
- RUE GUSTAVE EIFFEL (JALLAIS) (Beaupréau-en-Mauges) parcelle 459 section WE ,
- ROUTE DE NOTRE DAME DES MAU (D249) (JALLAIS), de D249 (JALLAIS) jusqu'à l'AVENUE DE LA LIBERATION (D756) (JALLAIS) (Beaupréau-en-Mauges) ,

CONSIDÉRANT que l'organisation d'une manifestation rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers.,

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 06/06/2026 et jusqu'au 07/06/2026, de 7h à 2h00, la vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h du 1 au 17 RUE GUSTAVE EIFFEL (JALLAIS) (Beaupréau-en-Mauges).

ARTICLE 2

À compter du 06/06/2026 et jusqu'au 07/06/2026, de 7h à 2h00 le stationnement de tout types de véhicules est autorisé parcelles , RUE GUSTAVE EIFFEL (JALLAIS) (Beaupréau-en-Mauges) parcelle 459 section WE.

ARTICLE 3

À compter du 06/06/2026 et jusqu'au 07/06/2026, de 7h à 2h00 un sens unique est institué :

- RUE GUSTAVE EIFFEL, de l'AVENUE DE LA LIBERATION (D756) jusqu'à la ROUTE DE NOTRE DAME DES MAUGES (D249)

ARTICLE 4

À compter du 06/06/2026 et jusqu'au 07/06/2026, de 7h à 2h00, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE GUSTAVE EIFEL, de la RUE LAVOISIER jusqu'à ROUTE DE NOTRE DAME DES MAUGES (D249)
- ROUTE DE NOTRE DAME DES MAUGES (D249), de D249 jusqu'à l'AVENUE DE LA LIBERATION (D756)

ARTICLE 5 - SIGNALISATION

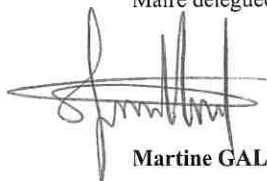
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, ALL WHITE GARAGE.

ARTICLE 6 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 03 juin 2026

Pour le Maire,
Maire déléguée de Jallais



Martine GALLARD



DIFFUSION:

- ALL WHITE GARAGE
- HDV
- Pompier de La Poitevinière

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.